

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/25/1198 du 5 février 2026 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde au Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest (SIDERO) la réalisation d'une étude géotechnique pour la construction d'un nouveau bassin d'orage à Hagen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du - 5 MARS 2026
- 5 MARS 2026

Steinfort, le


Le bourgmestre




Le secrétaire communal